

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 décembre 2025

PROJET DE LOI RELATIF À LA LUTTE CONTRE LES FRAUDES SOCIALES ET FISCALES
- (N° 2115)

Adopté

N° AS468

AMENDEMENT

présenté par
M. Hetzel, rapporteur

ARTICLE 21

À la fin de l'alinéa 5, substituer au signe et aux mots :

« , ainsi que »

le signe et les mots :

« . Il indique »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.